

Nom commercial : SAMPLE TDTS 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****SAMPLE TDTS 100UG/ML****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

processus chimiques en général

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Shimadzu Europa GmbH

Albert-Hahn-Str. 6-10

47269 Duisburg

N° de téléphone +49 (0)203 - 7687-0

N° Fax +49 (0)203 - 711045

Service émetteur / téléphone

Tel.: +49 (0)203 - 7687-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 3; H301

Acute Tox. 3; H311

Acute Tox. 3; H331

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 1; H370

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH06



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

méthanol

Mentions de danger

H225

H301+H311+H331

H370

Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Nom commercial : SAMPLE TDTs 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

P280

P301+P310

P308+P311

P403+P233

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Mélanges (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	méthanol		
	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X -	Acute Tox. 3*; H301 Acute Tox. 3*; H311 Acute Tox. 3*; H331 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 1; H370**	< 100,00 % en poids
2	styrène		
	100-42-5 202-851-5 601-026-00-0 -	Acute Tox. 4*; H332 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361d Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 1; H372	< 0,50 % en poids
3	phthalate de dibutyle		
	84-74-2 201-557-4 607-318-00-4 -	Aquatic Acute 1; H400 Repr. 1B; H360Df	< 0,50 % en poids
4	toluène		
	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3 -	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d*** Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2*; H373** STOT SE 3; H336	< 0,50 % en poids
5	1,4-dichlorobenzène		
	106-46-7 203-400-5 602-035-00-2 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2; H319	< 0,50 % en poids
6	di-(2-éthylhexyl) phthalate		
	117-81-7 204-211-0 607-317-00-9 -	Repr. 1B; H360FD	< 0,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	STOT SE 2; H371: C >= 3% STOT SE 1; H370: C >= 10%	-	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H372 -; organes de l'ouïe; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Nom commercial : SAMPLE TDTS 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.

Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : SAMPLE TDTs 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	méthanol	67-56-1	200-659-6
	2006/15/EC		
	Methanol		
	VLE (8h)	260 mg/m ³	200 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Méthanol		
	VLE (courte durée)	1300 mg/m ³	1000 ppm
	VLE (8h)	260 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	*, (11)	
2	styrène	100-42-5	202-851-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Styrène		
	VLE (courte durée)	200 mg/m ³	46,6 ppm
	VLE (8h)	100 mg/m ³	23,3 ppm
	Remarque/s	R2, *, (13)	
3	phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Phtalate de dibutyle		
	VLE (8h)	5 mg/m ³	
	Remarque/s	R1B	
4	toluène	108-88-3	203-625-9
	2006/15/EC		
	Toluene		
	VLE (courte durée)	384 mg/m ³	100 ppm
	VLE (8h)	192 mg/m ³	50 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Toluène		
	VLE (courte durée)	384 mg/m ³	100 ppm
	VLE (8h)	76,8 mg/m ³	20 ppm
	Remarque/s	R2, *	
5	1,4-dichlorobenzène	106-46-7	203-400-5
	2017/164/EU		
	1,4-Dichlorobenzene; p-Dichlorobenzene		
	VLE (courte durée)	60 mg/m ³	10 ppm
	VLE (8h)	12 mg/m ³	2 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	skin	

Nom commercial : SAMPLE TDTs 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
1,4-Dichlorobenzène				
VLE (courte durée)	60	mg/m³	10	ppm
VLE (8h)	4,5	mg/m³	0,75	ppm
Remarque/s	C2, *			
6	di-(2-éthylhexyl) phthalate	117-81-7	204-211-0	
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Phtalate de di(2-éthylhexyle)				
VLE (8h)	5	mg/m³		
Remarque/s	R1B			

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

En cas de contact prolongé:

Matériau approprié

vitone

Matériau approprié

En cas de contact à court terme / protection contre projections:

Matériau approprié

nitrile

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
incolore	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	65 °C
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	-98 °C
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	11 °C
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : SAMPLE TDTS 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Température d'auto-inflammabilité		
Valeur	464	°C
Inflammabilité		
Donnée non disponible.		
Limites inférieure d'explosion		
Valeur	6,0	% en vol
Limites supérieure d'explosion		
Valeur	36,5	% en vol
Pression de vapeur		
Valeur	12,3	kPa
Température de référence	20	°C
Densité de vapeur relative		
Valeur	1,1	
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	0,79	g/cm³
Température de référence	20	°C
Solubilité dans l'eau		
Remarque/s	se solubilise facilement	
Solubilité		
Donnée non disponible.		
Soluble dans		
Éthanol; Ether		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)		
Donnée non disponible.		
Viscosité cinématique		
Donnée non disponible.		
Caractéristiques des particules		
Donnée non disponible.		

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

stable si stocké et manipulé correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Acides; Anhydrides acidiques; Chlorides acidiques; Agents d'oxydation; Métal alcalin; Réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	SAMPLE TDTS 100UG/ML
ETA (Mélange)	101,11

Nom commercial : SAMPLE TDTS 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Méthode		Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).	
Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	SAMPLE TDTS 100UG/ML		
DL50		5628	mg/kg
Espèces	rat		
Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)			
N°	Nom du produit		
1	SAMPLE TDTS 100UG/ML		
ETA (Mélange)	303,34		
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).		
Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			
Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)			
N°	Nom du produit		
1	SAMPLE TDTS 100UG/ML		
ETA (Mélange)	3,0334		
Voie d'exposition / état physique	Vapeur		
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).		
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Donnée non disponible.			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Donnée non disponible.			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Donnée non disponible.			
Mutagénicité sur les cellules germinales			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			
Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée			
L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.			

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité sur les poissons (chronique)

Nom commercial : SAMPLE TDTS 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	FT1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	336
Numéro ONU	UN1230
Nom technique	MÉTHANOL
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3+6.1

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Subsidiary Risk	6.1
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1230
Nom et description	METHANOL
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3+6.1

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Subrisk	6.1
Groupe d'emballage	II

Nom commercial : SAMPLE TDTS 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Numéro ONU	UN1230
Nom et description	Methanol
Étiquettes	3+6.1

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) considérée(s) comme substance(s) soumise(s) à autorisation selon l'annexe XIV du règlement ((CE) 1907/2006) (REACH).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	di-(2-éthylhexyl) phthalate	117-81-7	204-211-0
2	phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	di-(2-éthylhexyl) phthalate	117-81-7	204-211-0
2	phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise(s) à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

Le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,4-dichlorobenzène	106-46-7	203-400-5	64, 75
2	di-(2-éthylhexyl) phthalate	117-81-7	204-211-0	30, 51, 75
3	méthanol	67-56-1	200-659-6	69, 75
4	m-xylène	108-38-3	203-576-3	75
5	o-xylène	95-47-6	202-422-2	75
6	phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4	30, 51, 75
7	p-xylène	106-42-3	203-396-5	75
8	styrène	100-42-5	202-851-5	75
9	toluène	108-88-3	203-625-9	48, 75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : H2, P5b

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Nom commercial : SAMPLE TDTs 100UG/ML**Code produit:** 225-23999-12**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 17.08.2023**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 14.11.2022**Région:** FR

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 663381